



Canicule: nos **solutions** pour faire face à la crise

Retrouvez toutes les informations
nécessaires sur le site de votre MSA
dans la rubrique «exploitant».



Ref : 12462 - 07/2026



Nos **solutions** pour faire face
aux crises agricoles



L'essentiel & plus encore

msa.fr



L'essentiel & plus encore

Face à la canicule, vous pouvez rencontrer des difficultés importantes. La MSA a des solutions pour y faire face : aides financières, accès aux prestations sociales, soutien psychologique...

Mon activité pro

Vous êtes exploitant ou employeur ? La MSA peut aménager le paiement de vos cotisations sociales et aider à financer des équipements, pour améliorer votre trésorerie et vos conditions de travail.

► Facilités de paiements des cotisations

Pour régler vos cotisations sociales, la MSA peut vous proposer un échéancier de paiement. Il existe aussi des dispositifs vous permettant d'étaler ou de moduler vos paiements sur l'année.

► Prise en charge d'une partie des cotisations

La MSA dispose d'un fonds pour aider les exploitants à payer leurs cotisations sociales. Si vous rencontrez des problèmes de trésorerie et que votre exploitation est viable, vous pouvez bénéficier de cette aide. Les prises en charge de cotisations sont attribuées par le Conseil d'administration ou par une instance émanant du Conseil d'administration (Commission de recours amiable).

Mes droits

Vous êtes salarié ou exploitant agricole ? En cas de baisse de vos revenus à cause d'une crise, votre situation change : vous avez peut-être droit à de nouvelles prestations sociales.

► Faites le point sur vos droits

Les rendez-vous prestations vous permettent de faire le point sur votre situation et vous aident à accéder à vos droits. Ces rendez-vous se déroulent sous forme d'entretien personnalisé, au point d'accueil le plus proche de chez vous ou par téléphone.

► Prime d'activité

Si vos revenus sont modestes, vous pouvez peut-être prétendre à la Prime d'activité. Versée mensuellement, elle complète vos revenus professionnels.

► RSA

Si votre situation a entraîné un arrêt de votre activité, vous pouvez peut-être bénéficier du RSA. Cette prestation vous garantit un revenu minimum, que vous soyez salarié ou exploitant agricole.



Mes soutiens

Cette situation peut entraîner du stress et du mal-être. La MSA est mobilisée pour vous soutenir.

► Agri'écoute

Agri'écoute est disponible à tout moment pour parler anonymement et en toute confidentialité avec un professionnel.



► Mon soutien psy

Mon soutien psy est un dispositif qui propose jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique chez un psychologue partenaire. La séance coûte 50 euros. Elle est remboursée à 60 % par la MSA et à 40% par votre complémentaire santé. Mon soutien psy s'adresse à toute personne, dès 3 ans, qui se sent angoissée, déprimée ou éprouve un mal-être. msa.fr/sante/mon-soutien-psy.

► Aide au répit

Si vous êtes exploitant ou salarié de la production agricole en situation d'épuisement professionnel, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un temps de répit pour prendre soin de vous. En cas de surcharge administrative, une aide ponctuelle peut aussi vous être proposée.

► Délégués MSA

La MSA compte 12977 délégués répartis sur l'ensemble du territoire. Exploitants, employeurs ou salariés agricoles, actifs ou retraités, ils sont là pour vous : ils vous écoutent, vous accompagnent et portent votre voix.

► Cellules de prévention du mal-être

Dans chaque MSA, des travailleurs sociaux, médecins du travail, conseillers en prévention et en conseillers prestations sociales sont formés pour détecter et aider les exploitants et salariés en difficulté. Ils vous soutiennent et vous orientent selon votre situation.

► Accompagnement vers le mieux-être au travail

La MSA aide les entreprises agricoles dont les travailleurs sont en situation de mal-être. Elle peut établir un diagnostic (ergonomie, psychologie du travail), offrir un accompagnement (coaching) et aider à financer des aménagements matériels ou organisationnels.



Prévention en cas de canicule

Découvrez toutes les recommandations pour travailler en sécurité lors de fortes chaleurs : réglementation, mesures techniques et organisationnelles, information et formation des salariés, coup de chaleur et premiers secours, rappel de la réglementation.

<https://ssa.msa.fr/document/10423/>